



## Le Shom et le Cerema : des actions communes pour la navigation maritime et la connaissance du littoral

Le Shom et le Cerema sont deux établissements publics aux missions complémentaires. Pour affirmer et développer leurs coopérations, Monsieur Pascal Bertheaud, directeur général du Cerema et Monsieur Bruno Frachon, directeur général du Shom, ont signé une convention cadre de partenariat le 13 septembre 2018.



## **Un partenariat pré-existant**

Opérateur public de référence pour l'information géographique maritime et littorale, le Shom a pour mission de connaître et décrire l'environnement physique marin, d'en prévoir l'évolution et d'assurer la diffusion des informations correspondantes.

Le Cerema est un centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques interdisciplinaires apportant son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans les domaines de l'aménagement, des risques, de la mobilité et de l'environnement.

Le Shom et le Cerema menaient d'ores et déjà des actions conjointes, notamment à travers des projets nationaux et européens communs. Afin de donner un cadre à ces coopérations, ces deux établissements ont signé le jeudi 13 septembre 2018, dans les locaux du Cerema à Plouzané, une convention cadre de partenariat.

## **Une convention et trois enjeux**

Trois thématiques ont été identifiées dans le cadre de cette collaboration :

- **La navigation maritime ;**
- **La connaissance de l'environnement littoral et des risques littoraux ;**
- **La formation.**

Plus précisément, les axes de collaboration liés à la navigation maritime porteront sur l'ingénierie et l'information nautique, la e-navigation et l'évolution des systèmes de navigation et du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM), la connaissance et l'exploitation des données de trafic maritime et de télédétection par drones et satellites.

Concernant la connaissance de l'environnement littoral et des risques littoraux, il s'agira de la standardisation, de la diffusion et de la valorisation des données mer et littoral, de l'appui aux politiques publiques « Mer et littoral » et du système d'observation, de modélisation hydrodynamique et hydrosédimentaire.

La coopération des deux établissements mènera notamment à la production d'études et d'essais, de projets de recherche et d'expertise ou encore à l'élaboration de programmes de formation continue.

## **Une première feuille de route**

La convention signée entre le Cerema et Shom comprend un ensemble de projets déjà identifiés sur les 3 thématiques de l'accord. Sur le domaine de la navigation maritime, la collaboration commune portera en partie sur la promotion de la qualité des services rendus aux usagers de la mer. Sur la connaissance de l'environnement littoral et des risques littoraux, le Shom et le Cerema œuvreront à la standardisation et la mise à disposition de connaissances et d'informations sur les territoires littoraux et les espaces maritimes. Enfin sur la question de la formation, les deux établissements préparent actuellement une action de formation commune sur la « mission de référent départemental sur les inondation par submersion ».

## En savoir plus



Le Shom, héritier du premier service hydrographique officiel au monde (1720) est un établissement public administratif (EPA) sous tutelle du ministère des Armées.

Il est l'opérateur public pour **l'information géographique maritime et littorale de référence**.

Il a pour mission de connaître et décrire l'environnement physique marin dans ses relations avec l'atmosphère, avec les fonds marins et les zones littorales, d'en prévoir l'évolution et d'assurer la diffusion des informations correspondantes.

L'exercice de cette mission se traduit par trois activités primordiales :

- **L'hydrographie nationale**, pour satisfaire les besoins de la navigation de surface, dans les eaux sous juridiction française et dans les zones placées sous la responsabilité cartographique de la France ;
- **le soutien de la défense**, caractérisé par l'expertise apportée par le Shom dans les domaines hydro-océanographiques à la direction générale de l'armement et par ses capacités de soutien opérationnel des forces ;
- **le soutien aux politiques publiques de la mer et du littoral**, par lequel le Shom valorise ses données patrimoniales et son expertise en les mettant à la disposition des pouvoirs publics, et plus généralement de tous les acteurs de la mer et du littoral.

Ses **domaines d'expertises** sont notamment : la bathymétrie, la sédimentologie, l'hydrodynamique côtière, l'océanographie, l'ingénierie des systèmes d'acquisition à la mer, l'information géographique maritime et littorale.

Le Shom collecte et diffuse des données de référence dans ces domaines et fournit des services d'«intelligence de la donnée», qui aident les acteurs de la mer et du littoral à utiliser de manière optimale ces données.

### Chiffres-clés

- > 500 personnes, hors équipages des bâtiments spécialisés
- > Budget annuel : 58 M€
- > 888 cartes
- > 535 ENC (cartes électroniques de navigation)
- > 65 ouvrages
- > 5 implantations : Brest (siège social), Toulouse, Saint-Mandé, Nouméa, Papeete
- > Certification « ISO 9001 » pour l'ensemble de ses activités
- > 5 navires spécialisés de la Marine Nationale, dont 2 employés conjointement avec l'Ifremer.

- > 1 zone nationale de responsabilité de 11 millions km<sup>2</sup> et des frontières maritimes avec 30 pays ;
- > soutien de la défense nationale et de la marine en particulier en hydrographie, océanographie et météorologie (HOM) dans une zone couvrant 40 millions de km<sup>2</sup>.

### Suivre l'actualité du Shom



[@Shom.fr](https://www.facebook.com/Shom.fr)



[@shom\\_fr](https://twitter.com/shom_fr)



**Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public qui intervient en appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires.**

Les métiers du Cerema s'organisent autour de 9 champs d'action au service des acteurs territoriaux pour la réalisation de leurs projets.

- Aménagement et cohésion des territoires
- Ville et stratégies urbaines
- Transition énergétique et climat
- Environnement et ressources naturelles
- Prévention des risques
- Bien-être et réduction des nuisances
- Mobilité et transport
- Infrastructures de transport
- Habitat et bâtiment

Implanté au cœur des territoires, le Cerema bénéficie d'une connaissance historique des problématiques et des contextes locaux. Cette proximité lui permet de proposer des solutions sur mesure aux acteurs des territoires, valorisant son expertise.

## **Les missions du Cerema**

- **L'appui aux politiques publiques**

**Présent à la fois sur les enjeux scientifiques et techniques, sur les grands enjeux sociétaux du développement durable et sur les enjeux de la gestion des territoires et des villes, le Cerema apporte ses connaissances et son savoir-faire pour améliorer le cadre de vie des citoyens.**

Le Cerema est un expert technique dans divers domaines (aménagement, transports, infrastructures, risques, bâtiment, environnement...) et se positionne comme un intégrateur, mobilisant ses compétences au service des territoires et de leurs projets. Établissement public, il agit en acteur neutre et impartial en intervenant prioritairement là où les besoins de l'État et des collectivités sont les plus importants et les sujets les plus complexes.

### **L'innovation & recherche**

**La recherche au Cerema** est en lien étroit avec les autres activités et contribue à mettre en prise l'établissement avec l'état de l'art, notamment en l'aidant dans son rôle de diffuseur du savoir et de médiateur entre la recherche et les territoires.

**L'innovation au Cerema** se nourrit des usages et besoins des territoires. Elle porte autant sur les services et méthodes que sur les outils. Elle prend en compte les dimensions environnementales, économiques et sociales. Elle est nécessairement partenariale avec les acteurs des territoires. Enfin le Cerema valide et expérimente des innovations élaborées par d'autres.

Le Cerema a obtenu le label Carnot, le Cerema Efficaces accompagne les entreprises, les industriels, les collectivités territoriales dans les démarches de recherche et d'innovation relevant de ses domaines d'activité.

- **La diffusion des connaissances**

**Véritable centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques interdisciplinaires, le Cerema assure la diffusion et la promotion des travaux et des études liés à ses activités par la publication d'ouvrages, l'organisation de formations et d'évènements.**

- **La normalisation**

**La normalisation est au cœur des préoccupations du Cerema. Elle contribue à la qualité et à la pérennité des ouvrages ainsi qu'à la sécurité et à la santé du public. Elle facilite également la diffusion de l'innovation et soutient le développement économique.**

Le Cerema identifie et propose des projets de normes pouvant avoir un impact sur les activités relevant de ses champs de compétence et répondant aux questions des parties prenantes. Il se positionne comme un acteur du dialogue permettant la prise en compte des contraintes et des questions des collectivités dans le processus de normalisation.

### Chiffres-clés

- 2855 agents au sein de l'établissement
- 244 M€ de budget, dont 30 M€ de ressources propres
- 392 experts et chercheurs reconnus par les comités d'évaluation de nos ministères de tutelle
- 21 laboratoires et centres d'essais
- 1 950 équipements scientifiques et techniques
- 2 000 ouvrages et produits d'édition à disposition

### Suivre l'actualité du Cerema



Cerema



@ceremaDCDC

## **Contacts Presse :**

Charles COSTA– Cerema

[charles.costa@cerema.fr](mailto:charles.costa@cerema.fr) - 03 44 92 60 45 / 07 60 43 51 24

Hélène LECORNU – Shom

[helene.lecornu@shom.fr](mailto:helene.lecornu@shom.fr) - 01 53 66 97 82 / 06 34 21 31 13